

# La construction bois écoresponsable progresse dans le département

La nouvelle recyclerie de Châtillon-sur-Chalaronne était le cadre parfait pour accueillir de nouveaux signataires du Pacte bois biosourcés, qui fédère de nombreuses collectivités s'engageant à construire des bâtiments en respectant l'environnement.

Vendredi 23 juin, la Fédération interprofessionnelle filière forêt-bois (Fibois) de l'Ain a tenu son assemblée générale à Châtillon-sur-Chalaronne. L'occasion pour la filière de présenter le Pacte bois biosourcés en Auvergne-Rhône-Alpes. Une démarche innovante des maîtres d'ouvrage pour développer la construction bois biosourcés. Collectivités et aménageurs s'engagent dans la construction bas carbone en choisissant le bois et les matériaux biosourcés pour leurs projets en devenant signataires, à l'image, vendredi, de la ville de Trévoux et de la communauté de communes de la Dombes.

Norbert Héritier, président de Fibois 01 a précisé : « Au niveau de la région, on a participé au projet national du Pacte Bois Biosourcé, on a

des communes et des intercommunalités qui ont adhéré et on espère être rejoint par d'autres. » Le Département de l'Ain a d'ailleurs été l'un des premiers adhérents.

**Principes bioclimatiques**  
La commune de Châtillon-sur-Chalaronne n'a pas été choisie par hasard pour accueillir ce rassemblement de la filière puisque sa nouvelle recyclerie, proche du site de la déchèterie, est l'illustration parfaite des engagements pris dans le cadre de ce Pacte. « Nous avons affi-

ché dans notre projet de territoire, une volonté de réduire nos déchets et de mieux les valoriser. La construction s'inscrit dans cette démarche », a expliqué Isabelle Dubois, présidente de la communauté de communes. L'adhésion au Pacte a une incidence sur l'architecture du bâtiment. Il s'inspire du modèle de la halle et des bâtiments en pans de bois de Châtillon-sur-Chalaronne et respecte les principes bioclimatiques, avec ses grands débords de toit et lames bois brise-soleil. La structure bois est apparente et les façades

sont écrites par le système constructif à ossature bois avec une alternance de trames vitrées complétées d'un bardage bois, et les trames en enduit chaule.

Le cahier des charges impliqué respecté par l'architecte qui a réutilisé la terre du site, intégré des essences de bois locales et des matériaux biosourcés pour l'isolation. Le projet a été pensé dès sa conception pour avoir un impact environnemental le plus faible possible.

● De notre correspondant  
Dominique Dubreuil

La Progresse - Vendredi 26 juin 2023 -